

Luxembourg, le 14 janvier 2025

## **Lettre circulaire 25/1 du Commissariat aux Assurances relative au Règlement sur la résilience opérationnelle numérique (DORA)**

La présente lettre circulaire se situe dans le contexte de la directive « **DORA** » (*Digital Operational Resilience Act*), applicable à partir du 17 janvier 2025 et dont l'objet est de renforcer la résilience opérationnelle numérique dans le secteur financier de l'Union européenne. La directive (UE) 2022/2556 correspondante du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 a été transposée en loi luxembourgeoise en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Sont concernées par DORA toutes les entités telles que définies à l'article 2 du Règlement (UE) 2022/2554 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier et en particulier les entreprises d'assurance et de réassurance ainsi que les intermédiaires d'assurance, les intermédiaires de réassurance et les intermédiaires d'assurance à titre accessoire. Le Commissariat aux Assurances (CAA) est l'autorité compétente au Luxembourg du respect des dispositions du règlement DORA par les entités soumises à son contrôle.

### **Notification d'incidents majeurs liés aux technologies TIC**

Conformément aux exigences définies dans les textes respectifs de niveau 2 du règlement DORA les entités concernées sont tenues notifier au CAA à partir du 17 janvier 2025 tout incident majeur lié aux technologies TIC. Ces notifications devront se faire en utilisant un des templates définis par et conformément aux règles de validation des autorités européennes de surveillance (AES) en annexe de cette lettre circulaire. Dans un premier temps les entités concernées peuvent soit utiliser le template Excel, soit notifier l'incident au format JSON. A moyen terme le format à utiliser sera JSON.

Durant une phase transitoire, les notifications d'incidents majeurs sont à envoyer par courriel à [dora@caa.lu](mailto:dora@caa.lu).

A partir de mars 2025, les entreprises d'assurances et de réassurance sont priées de transmettre leurs notifications via un des canaux usuels de transmission SOFiE/E-File pour les reportings au CAA, en utilisant le nouveau type de reporting '**DORA Incident Reporting**' (**DIN**) que le CAA vient d'ajouter à la dernière version de ses « Conventions de nommage pour les reportings au CAA ».

### **Le registre d'informations**

Les AES collectent via les autorités compétentes par ailleurs des informations en vue de la désignation des fournisseurs TIC critiques dans le cadre de DORA. Les premiers registres d'informations doivent être fournis par les autorités compétentes aux AES pour le 30 avril 2025. En conséquence les entreprises d'assurance et de réassurance devront transmettre au CAA via SOFiE/E-File et en utilisant le nouveau type de reporting '**DORA Register of Information**' (**ROI**) leur registres d'informations pour le 18 avril 2025 au plus tard. Pour ce premier reporting, la date de référence à utiliser pour les registres d'informations est le 31 mars 2025. Pour les années suivantes la date de référence sera le 31 décembre.

Le Règlement d'exécution (UE) 2024/2956 de la Commission du 29 novembre 2024 définit les normes techniques d'exécution (ITS) pour l'application du règlement (UE) 2022/2554 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les modèles types pour le registre d'informations.

Le format technique concret à transmettre au CAA sera un package de fichiers JSON & CSV tel que défini par les AES. L'EBA a publié sur son site internet la version 4.0 du paquet technique de reporting qui définit notamment les éléments nécessaires à la déclaration du registre d'informations, y compris le modèle des points de données (DPM), la taxonomie ainsi que les règles de validation (<https://www.eba.europa.eu/publications-and-media/press-releases/eba-releases-technical-package-its-40-reporting-framework>).

Pour les besoins de transmission via SOFiE/E-File et conformément aux « Conventions de nommage pour les reportings au CAA », le package de fichiers JSON & CSV est à inclure dans un archive zip.

Le CAA invite finalement les entités concernées à consulter les informations relatives à DORA via le site internet [https://www.eiopa.europa.eu/digital-operational-resilience-act-dora\\_en](https://www.eiopa.europa.eu/digital-operational-resilience-act-dora_en) de l'EIOPA ainsi que via le site internet <https://www.eba.europa.eu/risk-and-data-analysis/reporting-frameworks> de l'EBA notamment en ce qui concerne le paquet technique de reporting.

Le Comité de Direction